

MOBILISER L'ÉNERGIE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS



Promotion des activités touristiques

Référence au dispositif PDRH : 313 – Code mesure LEADER : 413

Le Pays de Guingamp mise sur le développement touristique pour promouvoir une image dynamique de son territoire. Les thématiques énergétiques, patrimoniales, culturelles constitueront les socles de l'attractivité touristiques de demain.

OBJECTIFS

- Prendre en considération et valoriser l'énergie du territoire et de ses habitants.
- Soutenir la vitalité d'une économie rurale et diversifier ses points d'appui.
- Valoriser l'environnement et œuvrer en faveur du respect du patrimoine naturel et culturel.
- Améliorer l'animation, l'offre culturelle et le développement touristique.
- Favoriser la candidature du Pays à une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Hébergement rural (gîtes ruraux – y compris gîtes pour groupes – chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air...)

- création et amélioration des équipements existants
- promotion, commercialisation
- adaptation des installations au label tourisme et handicap
- hébergements thématiques et éco responsables
- fermes auberges, tables d'hôtes... **(dispositifs non ouverts aux exploitants agricoles)**

Animations pour la découverte du territoire, de l'environnement, du patrimoine local

Guides touristiques : Conception, élaboration (dans le cadre de démarche partenariale)

Equipements des circuits de randonnées, instruments de découverte de sites naturels et patrimoniaux

Accompagnement d'équipements de pleine nature, de loisirs, patrimoniaux, engagés dans l'accueil du public touristique

Itinéraires (signalétique, interprétation) des goûts et des saveurs. Conception et élaboration dans le cadre d'une charte et de filières.

Création de circuits de découverte à thèmes.

Promotion des activités touristiques

Dépenses éligibles

Investissements matériels

Travaux sur bâtiments/Aménagement de locaux : matériaux et matériels de Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique

Travaux d'aménagement de sites d'accueil du public

Mise en lumière, scénographie, signalétique d'interprétation

Supports et documents d'information (plateforme Web, ressources en ligne...)

Elaborations de documents et outils pédagogiques

Petit matériel (bureautique, informatique, vidéo,...)

Investissement immatériels

Etudes de faisabilité ou de marché

Maîtrise d'œuvre

Animations

Sessions d'animation, de formation, de sensibilisation

Salaires et frais de déplacements des intervenants et animateurs

Frais de prestations externes directement liés aux actions

Critères d'éligibilité

Le dossier devra répondre aux critères d'éco-conditionnalité des aides arrêtés par le Pays de Guingamp.

Les supports papier de communication seront réalisés sur du papier recyclé.

L'ensemble des infrastructures devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Seuls les travaux réalisés par des entreprises ou des artisans seront aidés.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leurs groupements (dont territoires organisés : pays)

Associations

Particuliers

Entreprises

Organismes consulaires

Indicateurs de réalisation

Nombre de nouvelles infrastructures touristiques

Valeurs cibles

10

Nombre de produits touristiques créés

10

Nombre de publications

20

Indicateurs de résultat

Fréquentation des sites touristiques

+5%

Emplois créés ou maintenus

5

Effets attendus sur le territoire

Entreprises créées indirectement

Mobilisation, mise en réseau des acteurs touristiques

Taux d'aide publique cofinancée

100 % maximum

Pour les intervention rentrant dans le champ concurrentiel, ces soutiens seront conforme à la règle de minimis : le montant total des aides de minimis ne pourra excéder 200 000 euros sur 3 exercices fiscaux.